Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2020-201

PUBLIÉ LE 31 AOÛT 2020

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-08-31-006 - Délégation de signature (3 pages) Page 3
45-2020-08-31-003 - Délégation de signature (2 pages) Page 7
45-2020-08-31-004 - Délégation de signature (3 pages) Page 10
45-2020-08-31-005 - Délégation de signature (6 pages) Page 14
45-2020-08-31-007 - Délégation de signature (1 page) Page 21
45-2020-08-31-009 - Délégation de signature (2 pages) Page 23
45-2020-08-31-008 - Subdélégation de signature (2 pages) Page 26

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-08-31-006

Délégation de signature

Délégation spéciale de signature pour le pôle Pilotage et Ressources

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLES administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1er septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1 – Division Gestion Ressources Humaines et Formation

1.1 – Mme Mélanie NAGEL, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle :

1.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

1.2 – M. Stéphane FRESPUECH, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint de la responsable de division, responsable de la Formation Professionnelle, à l'effet de signer :

1.2.1 – tous les actes de gestion de la division des Ressources Humaines et de la Formation Professionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de sa responsable de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux ;

1.2.2 – tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation professionnelle.

1.3 – Mme Véronique LAFARGE, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.

1.4 – Mme Pélagie ROUXEL, inspectrice des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe des Ressources Humaines, à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service des Ressources Humaines.

1.5 – M. BOYLA Dimitri, inspecteur des finances publiques, cadre encadrant de l'équipe de la Formation Professionnelle, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la formation professionnelle, à l'exception des contrats d'engagements de frais de location de salles, des notifications de rémunérations et des relevés de paiement des vacations des formateurs.

2 – Division Budget, Logistique et Immobilier

2.1 – M. Régis TRUFFET, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier :

2.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

2.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

2.2 – Mme Laurence BOIVIN, inspectrice des finances publiques, chef du service Budget-Logistique, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.

2.3 – M. Alain LEVEL, contrôleur principal des finances publiques et M. François BONNAUD contrôleur des finances publiques de 1ère classe, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence BOIVIN, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, les bons de commande, les reçus de commande, ainsi que les constatations de service fait.

2.4 – Mme DUTHU Nathalie, inspectrice des finances publiques, chef du service Immobilier, à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de son service.

3 – Division Stratégie et Contrôle de Gestion

3.1 – Mme Audrey BROCHARD, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division Stratégie et Contrôle de Gestion :

3.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

3.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Pilotage et Ressources en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

3.2 – Mme Corinne COUSIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey BROCHARD, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la division Stratégie et Contrôle de Gestion.

3.3 – Mme Gaëlle WAGNER, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey BROCHARD, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la division Stratégie et Contrôle de Gestion.

3.4 – Mme Aurélie EPPE, inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey BROCHARD, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la division Stratégie et Contrôle de Gestion.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 31/08/2020

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-08-31-003

Délégation de signature

Délégation de signature aux responsables et adjoints de la Politique Immobilière de l'Etat, du Pôle Pilotage et Ressources et du Pôle Gestion Fiscale

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

DÉCISION DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX RESPONSABLES ET ADJOINTS DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT, DU PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES ET DU PÔLE GESTION FISCALE

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLES administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1er septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation de signature est donnée à :

- Mme Nadine LE MANER, administratrice des finances publiques, directrice du pôle pilotage et ressources,
- M. Guillaume DRANO, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion fiscale,
- M. Olivier DE SORAS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, responsable régional de la politique immobilière de l'État,
- M. Benoît LECLERC, administrateur des finances publiques, adjoint au responsable régional de la politique immobilière de l'État,

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 3 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 - Reçoivent les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement de ma part ou de Mme Nadine LE MANER, M. Guillaume DRANO, M. Olivier DE SORAS et M. Benoît LECLERC, sans toutefois que cette circonstance soit opposable aux tiers et sous réserve des délégations spécifiques relatives au contentieux fiscal :

- M. Philippe BERGER, chef de service comptable administratif des finances publiques, responsable de la division des particuliers et du recouvrement,
- M. Christian BARIBAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des professionnels et du contrôle,
- Mme Mélanie NAGEL, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division ressources humaines et formation professionnelle,
- M. Marcel ASSALE, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division des affaires juridiques,
- Mme Audrey BROCHARD, inspectrice principale des finances publiques, responsable de la division stratégie et contrôle de gestion,
- M. Régis TRUFFET, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division budget, logistique et immobilier.

Article 3 - Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 31/08/2020

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-08-31-004

Délégation de signature

Délégation spéciale de signature pour le pôle Gestion fiscale

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE GESTION FISCALE

L'administrateur général des finances publiques, Directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de son article L.221-2 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLES administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1er septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 – Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la division des Particuliers et du Recouvrement

1.1 – M. Philippe BERGER, chef de service comptable administratif des finances publiques, responsable de la division des Particuliers et du Recouvrement :

1.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Fiscale en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

1.2 – Mme Marie-Catherine ASENSIO, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division des Particuliers et du Recouvrement.

1.3 – Mme Francine JAUNEAU, inspectrice, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BERGER et de Mme Marie-Catherine ASENSIO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation de l'Assiette.

1.4 – • Mme Audrey BACHELLERIE, inspectrice des finances publiques,

• M. Honorat DJAMBI, inspecteur des finances publiques,

• Mme Christine LE THEOFF, inspectrice des finances publiques,

• M. Richard PELLUCHON, inspecteur des finances publiques,

• Mme Delphine VERNOIS, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BERGER et de Mme Marie-Catherine ASENSIO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation du Recouvrement.

2. Pour la division des Professionnels et du Contrôle

2.1 – M. Christian BARIBAUD, administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division des Professionnels et du Contrôle **:**

2.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

2.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Fiscale en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

2.2 – Mme Ariane DEVOYON, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division des Professionnels et du Contrôle.

2.3 – • Mme Isabelle CARRE, inspectrice des finances publiques,

• Mme Maryvonne GERARD, inspectrice des finances publiques,

• Mme Sylvie SAMAT, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BARIBAUD et de Mme Ariane DEVOYON, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation de la Fiscalité des Professionnels.

2.4 – • M. Flavien BORDIER, inspecteur des finances publiques,

• Mme Isabelle CARRE, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian BARIBAUD et de Mme Ariane DEVOYON, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Pilotage et Animation du Contrôle Fiscal.

3. Pour la division Affaires Juridiques, Contentieux et Législation

3.1 – M. Marcel ASSALE, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division des Affaires juridiques, Contentieux et Législation :

3.1.1 – délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

3.1.2 – délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Fiscale en cas d'absence ou d'empêchement du responsable de division sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux.

3.2 – Mme Catherine BAZIN, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, à l'effet de signer tous les actes de gestion de la division Affaires Juridiques, Contentieux et Législation.

3.3 – • Mme Narmada ANANDAPPANE, inspectrice des finances publiques,
• Mme Sylvie BRADIER, inspectrice des finances publiques,
• M. Frédéric CHAVAROCHE, inspecteur des finances publiques,
• M. Christoph CONSTANT, inspecteur des finances publiques,
• Mme Catherine DORNEAU, inspectrice des finances publiques,
• Mme Françoise FRANCESCHI, inspectrice des finances publiques,
• M. Frédéric MACARI, inspecteur des finances publiques,
• Mme Françoise MENNECART, inspectrice des finances publiques,
• Mme Christine PAITARD, inspectrice des finances publiques,
• Mme Francine THOMAS, inspectrice des finances publiques,
• Mme Irène TROUILLE, inspectrice des finances publiques,
• Mme Aurélie VENON, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel ASSALE et de Mme Catherine BAZIN sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service Contentieux administratif et Juridictionnel.

3.4 – M. Frédéric CHAVAROCHE, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel ASSALE et de Mme Catherine BAZIN sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service TVA et Collectivités locales.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Orléans, le 31/08/2020
L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-08-31-005

Délégation de signature

Délégation spéciale de signature pour le pôle Gestion publique

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

DÉCISION DE DÉLÉGATIONS SPÉCIALES DE SIGNATURE POUR LE PÔLE GESTION PUBLIQUE

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'article 33 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances du Centre-Val de Loire et du département du Loiret ;

Vu le décret du Président de la République en date du 29 août 2019 nommant M. Bruno DALLES administrateur général des finances publiques de classe normale et directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à compter du 1er septembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 - Sont exclus du champ des présentes délégations :

- les actes relatifs à la constatation et à l'apurement des débets des comptables publics (comptables de la direction générale des finances publiques et agents comptables des établissements publics locaux d'enseignement relevant des ministres chargés de l'éducation et de l'agriculture) pris en application de l'arrêté du ministre des finances et des comptes publics du 12 février 2015 ;
- les actes relatifs à la constatation et à l'apurement des débets des régisseurs des collectivités et établissements publics locaux pris en application de l'arrêté du ministre des finances et des comptes publics du 12 février 2015 ;
- la signature du compte annuel du comptable ;
- l'assignation en redressement ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale.

Article 2 - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Division Secteur Public local, Action et Expertise Économiques :

1.1 – Mme Luce ROPARS, administratrice des finances publiques ajointe, responsable de la division Secteur Public local, Action et Expertise Économiques :

1.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

1.1.2. délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

1.1.3. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

1.2. – M. Alain CANTO, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, adjoint du chef de division, délégation à l'effet de signer :

1.2.1. tous les actes de gestion de la division Secteur Public Local, Action et Expertise Économiques, en cas d'absence ou d'empêchement de son chef de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux sauf la délégation de signature à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal ;

1.2.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du Secteur Public local.

1.3. en cas d'absence ou d'empêchement de Madame Luce ROPARS, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- M. Jean-Philippe LABORIE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale,
- M. Joris LEPAPE, inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale,
- M. Éric AUBINEAU, inspecteur des finances publiques,
- M. Jean-François FARINEAU, inspecteur des finances publiques,
- Mme Sabrina KAUF, inspectrice des finances publiques,
- M. Jérôme MACHAIRE, inspecteur des finances publiques,
- Mme Gwladys RENO, inspectrice des finances publiques,
- Mme Armelle SAGE, inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du Secteur Public local, de la Fiscalité directe locale ou de l'action et expertise économiques.

1.4. – Mme Mylène DZEUANG, inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer toutes les correspondances courantes du secteur de l'action et expertise économiques.

1.5. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Luce ROPARS, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux :

- Mme Agnès JACQUELIN, inspectrice des finances publiques,
- Mme Frédérique GOTROT-BESSE, secrétaire administrative de classe exceptionnelle,

délégation à l'effet de signer tous documents nécessaires au fonctionnement du secrétariat de la commission des chefs des Services Financiers de l'État et des représentants des Organismes de Sécurité Sociale et du secrétariat du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises .

2. Division Opérations de l'État

2.1. – Mme Hélène GAGET, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Opérations de l'État :

2.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité ;

2.1.2. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

2.2. – Mme Béatrice BAILLY, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe du chef de division, délégation à l'effet de signer :

2.2.1. tous les actes de gestion de la division Opérations de l'État, en cas d'absence ou d'empêchement de son chef de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux et à l'exclusion des actes relatifs à l'autorité de certification ;

2.2.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du CGF, du SFACT et du secteur dépenses ;

2.2.3. les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.3.– Mme Nathalie POULET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, adjointe du chef de division, délégation à l'effet de signer :

2.3.1. tous les actes de gestion de la division Opérations de l'État, en cas d'absence ou d'empêchement de son chef de division, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux et à l'exclusion des actes relatifs à l'autorité de certification ;

2.3.2. tous documents ou courriers ayant trait à la gestion du service centralisation comptable, du service bancaire et financier, du service recettes non fiscales ;

2.3.3. les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.4 – Mme Anne-Hélène PASCO, inspectrice des finances publiques, chef du service centralisation comptable :

2.4.1 à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service,

2.4.2 et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.5. – Mme Christine VALADON, contrôleuse principale des finances publiques et M. Olivier KUNTZ, contrôleur principal des finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Hélène PASCO, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service centralisation comptable ainsi que les oppositions à paiement de dépenses et tout acte signifié par un huissier de justice.

2.6. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Hélène PASCO, de Mme Christine VALADON et de M. Olivier KUNTZ, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux :

- Mme Nadine BARROCA, contrôleuse principale des finances publiques,
- Mme Nora CHERFOUH, contrôleuse des finances publiques de 1ère classe,
- Mme Cécilia ROUSSEAU, contrôleuse des finances publiques de 2ème classe,
- Mme Célestine KOBLAN, agent administratif principal des finances publiques de 2e classe,
- Mme Nathalie DUCRETET, agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,
- M. Olivier GENTY, agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe,

délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service centralisation comptable ainsi que les oppositions à paiement de dépenses et tout acte signifié par un huissier de justice.

2.7. – M. Olivier GENTY, agent administratif principal des finances publiques de 1ère classe, délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes.

2.8. en cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GENTY, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes à :

- Mme Pascale TURBAN, contrôleuse principale des finances publiques,
- Mme Christine VALADON, contrôleuse principale des finances publiques,
- Mme Guylaine HUE, contrôleuse des finances publiques de 1ère classe,
- Mme Frédérique PICHON, contrôleuse des finances publiques de 1ère classe.

2.9. – M. Jean-Romain ANNET, inspecteur des finances publiques, en charge du service bancaire et financier, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.10. – M. Thierry BAGUR, contrôleur principal des finances publiques, Mme Pascale TURBAN, contrôleuse principale des finances publiques, Mme Guylaine HUE, contrôleuse des finances publiques de 1ère classe, Mme Frédérique PICHON contrôleuse des finances publiques de 1ère classe, Mme Kadiatou WANN, agent administratif, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET et de M. Jean-Romain ANNET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service bancaire et financier, les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.11. – M. Nathan DUPONT, inspecteur des finances publiques, chef du service recettes non fiscales, délégation à l'effet de signer tout document ou courrier ayant trait à la gestion de son service, dans la limite de 15 000 € en matière de délais ou d'actes de poursuites, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.12. Mme Sylvie BEGUIN, contrôleuse principale des finances publiques, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET et de M. Nathan DUPONT, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Recettes Non Fiscales, dans la limite de 15 000 € en matière de délais ou d'actes de poursuites, et délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.13 – Mme Christine COUPECHOUX, contrôleur des finances publiques de 1ère classe, délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET et de M. Nathan DUPONT, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, tout document ou courrier ayant trait à la gestion du service Recettes Non Fiscales dans la limite de 10 000 € en matière de poursuites, et 1 500 € en matière de délai de paiement et, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.14. – M. Sébastien CICHETTI et M. Hervé SAUTRE, inspecteurs des finances publiques, délégation à l'effet de signer tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de la Dépense de l'État, les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice.

2.15. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BAILLY, M. Sébastien CICHETTI et M. Hervé SAUTRE, et sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, reçoivent les mêmes délégations :

- M. Olivier JOANNET, contrôleur principal des finances publiques,
- Mme Céline JOBLIN, contrôleuse des finances publiques de 1ère classe.

2.16. à l'effet de signer, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion de l'Autorité de Certification et plus généralement à la mission de certification des dépenses cofinancées par les fonds structurels européens, ainsi qu'au suivi de ces fonds, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie POULET, sans que cette circonstance soit opposable aux tiers ou puisse être invoquée par eux, délégation à l'effet de signer les oppositions à paiement de dépenses ainsi que tout acte signifié par un huissier de justice, à :

- Madame Violaine BODIN, inspectrice des finances publiques,
- Mme Sabine BAUDIER, contrôleuse des finances publiques de 2e classe.

3. Division Missions Domaniales

3.1. – Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, responsable de la division Missions Domaniales :

3.1.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne son secteur d'activité, hors pouvoirs obtenus par subdélégation préfectorale ;

3.1.2. délégation pour les autres divisions du Pôle Gestion Publique en cas d'absence ou d'empêchement du chef de division.

3.2. Pour ce qui a trait à la gestion domaniale :

- M. Jean-Louis LAURES, Inspecteur des finances publiques,
- M. Davy DICHARRY, Inspecteur des finances publiques,
- Mme Dominique STACHOWIAK, Inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à la gestion domaniale.

3.3. Mme Dominique STACHOWIAK, Inspectrice des finances publiques et M Davy DICHARRY, Inspecteur des finances publiques, délégation à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous documents ou courriers ayant trait à l'assiette et à la liquidation des conditions financières des opérations de gestion et de cession des biens de l'état.

3.4. Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, responsable du pôle d'évaluation domaniale et du pôle gestion des patrimoines privés :

3.4.1. délégation permanente de signature pour tout ce qui concerne ses secteurs d'activité, hors pouvoirs obtenus par subdélégation préfectorale ;

3.4.2. en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure PERRAD, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux, délégation à l'effet de signer tous documents ou courriers visés au 3.1.1 du présent arrêté.

3.5. Pour ce qui a trait au service évaluations domaniales :

- Mme Martine FRITSCH, inspectrice des finances publiques,
- Mme Laura JALLADEAU, inspectrice des finances publiques,
- M. Johan JOULIA, inspecteur des finances publiques,
- Mme Martine LE ROY, inspectrice des finances publiques,
- Mme Aurore PLATAT, inspectrice des finances publiques,
- Mme Pascale PROVOT, inspectrice des finances publiques,

délégation à l'effet de signer tous documents relatifs aux évaluations domaniales dans les limites exposées ci-après :

- 400 000 € pour les valeurs vénales ;
- 40 000 € pour les valeurs locatives, sauf s'il s'agit d'actualiser la valeur locative d'un bien en tenant compte de l'évolution d'un indice publié par l'Insee, auquel cas la délégation pourra s'exercer sans limitation de montant.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 31/08/2020
L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-08-31-007

Délégation de signature

Délégation de signature en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des finances publiques, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;

Vu la décision du Directeur général des finances publiques du 7 novembre 2011 ;

ARRÊTE

Art. 1er – Délégation de signature est accordée à :

- M. Guillaume DRANO, administrateur des finances publiques,
- M. Philippe BERGER, chef de service comptable administratif des finances publiques.

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2- Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Loiret.

Fait à Orléans, le 31/08/2020

L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-08-31-009

Délégation de signature

Délégation de signature en matière de successions vacantes pour le département du Loiret

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le préfet du Loiret, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 45 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Loiret,

ARRÊTE

Art. 1. – La délégation de signature qui est conférée à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, par l'article 1er de l'arrêté du 2 septembre 2019 à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département du Loiret, sera exercée par M. Franck POULET, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, chef de la division « missions domaniales ».

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale, ou à son défaut par Mme Sandrine PITOT, inspectrice des finances publiques.

Art. 3. – Délégation est accordée aux fonctionnaires suivants, à l'effet de signer tous documents relatifs à la gestion des biens mobiliers, aux opérations comptables liées à la

cession, la gestion ou la location des biens immobiliers inférieures ou égales à 6 000 € en dépenses et 15 000 € en recettes :

– Mme Martine COSNUAU, contrôleur principal des finances publiques,

– M. Gilles FUHRER, contrôleur principal des finances publiques,

– M. Thierry CADOR, contrôleur des finances publiques,

– Mme Claire JAMET, contrôleur des finances publiques,

- Mme Valérie MEUNIER, contrôleur des finances publiques,

– Madame Claudine TANCREZ, contrôleur des finances publiques,

Art. 4 – Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 02 septembre 2019.

Art. 5. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret et affiché dans les locaux de la direction régionale des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret.

Fait à Orléans, le 31/08/2020

Pour le Préfet,
L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-08-31-008

Subdélégation de signature

Subdélégation de signature en matière domaniale

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

ARRÊTÉ PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le préfet du Loiret, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

ARRÊTE

Article 1 - La délégation de signature qui est conférée à M. Bruno DALLES, directeur régional des finances publiques du Centre-Val de Loire et du département du Loiret, par l'article 1er de l'arrêté du 2 septembre 2019, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, sera exercée par :

- M. Franck POULET, administrateur des finances publiques, directeur du pôle gestion publique ;
- Mme Laure PERRAD, administratrice des finances publiques adjointe, chef de la division « missions domaniales ».

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck POULET et de Mme Laure PERRAD, sans toutefois que cette circonstance puisse être opposable aux tiers ou invoquée par eux, la même délégation sera exercée par Mme Laure CHENICLET, inspectrice divisionnaire des finances publiques de classe normale ou à son défaut par Mme Sandrine PITOT, inspectrice des finances publiques.

Article 3. En ce qui concerne le service local du domaine, délégation est donnée à :

- M. Jean-Louis LAURES, inspecteur des finances publiques,
- M. Davy DICHARRY, inspecteur des finances publiques,
- Mme Dominique STACHOWIAK, inspectrice des finances publiques,

à l'effet de signer l'ensemble des actes listés à l'article 1er – alinéas 3 à 6 de l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2019 susvisé.

Article 4 – Le présent arrêté abroge l'arrêté 02 septembre 2019.

Article 5 – Le présent arrêté sera publié recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Fait à Orléans, le 31/08/2020

Pour le Préfet,
L'administrateur général des finances publiques,
directeur régional des finances publiques,

Signé : Bruno DALLES